



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du personnel et d'organisation SPO
Amt für Personal und Organisation POA

Rue Joseph-Piller 13, 1700 Fribourg

T +41 26 305 32 52, F +41 26 305 32 49

www.fr.ch/spo

Directive

du 11 septembre 2017

relative aux exercices d'évacuation des bâtiments en cas de feu

Le Service du personnel et d'organisation

Vu la directive de protection incendie du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision du 18 septembre 2014 de l'autorité instituée par l'accord inter-cantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce (AIETC);

Vu la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce du 13 mars 1964 ;

Adopte ce qui suit :

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

1. But

1.1. Pour assurer la sécurité des employés en cas d'évacuation d'un bâtiment, la procédure d'évacuation doit être entraînée régulièrement.

1.2 La directive détermine les consignes générales quant à l'organisation et la fréquence des exercices d'évacuation pour les bâtiments de l'Etat de Fribourg.

2. Champ d'application

2.1 La directive est applicable aux Directions, aux services et aux établissements de l'Etat de Fribourg.

2.2 Dans la mesure nécessaire, les Directions, les services et les établissements peuvent édicter des règles spécifiques. Ces règles sont soumises au préavis du Service du personnel et d'organisation.

3. Définitions

3.1 Bâtiments concernés

Tout bâtiment de l'Etat de Fribourg abritant 50 ou plus collaborateurs ou collaboratrices, est tenu de faire annuellement un exercice d'évacuation.

3.2 Liste des bâtiments

Les bâtiments suivants sont notamment appelés à faire des exercices d'évacuation conformément à cette directive :

Bâtiment/s	Direction ou service	Exercice (périodicité)	Personne responsable	Remarques
Bâtiment des finances Rue Joseph-Piller 11-13, Fribourg	FIN	Annuel	RSST	
SITel Route André Piller 50, Givisiez	FIN	Annuel	RBat	
Chancellerie Rue des Chanoines, Fribourg	CHA	Annuel	RBat	
Université Différents sites	DICS		DSS-UNI	Selon directives internes
BCU Rue Joseph-Piller 2, Fribourg	DICS	Annuel	RBat	
Musée d'Art & Histoire & Espace JT Rue de Morat 12, Fribourg	DICS	Annuel	RBat	
Musée d'Histoire Naturelle Chemin du Musée 6, Fribourg	DICS	Annuel	RBat	
Service archéologique Planche-Supérieure 13, Fribourg	DICS	Annuel	CHS-ARC	

Bâtiment/s	Direction ou service	Périodicité	Personne responsable	Remarques
HES-SO Différents sites	DEE HES-SO	Chaque bâtiment tous les 3 ans	DSS-HES-SO	Selon directives internes Certains secteurs (p. ex. chimie) doivent faire un exercice tous les 6 mois.
Ecoles professionnelles Différents sites	DEE SFP	2 écoles par année	CHS SFP	Selon directives internes au SFP
Gymnases Différents sites	DICS	Annuel		Les écoles organisent annuellement un exercice d'évacuation, y compris le SOPFA et le SSF logés dans le complexe du Collège St-Michel
CO's et écoles primaires Différents sites	DICS	Annuel		Les écoles organisent annuellement un exercice d'évacuation
Direction DICS Rue de l'Hôpital 1 et 3, Fribourg	DICS	Annuel	RBat	
HEP Rue de Morat, Fribourg	DICS	Annuel	RBat	
Conservatoire Rte Louis-Braille 8, Granges-Paccot	DICS	Annuel	RBat	
Direction DEE Pérolles 25, Fribourg	DEE	Annuel	RBat	
Bâtiment EVA Impasse de la Colline 4, Givisiez	DI AF / DAEC	Annuel	RBat	

Bâtiment/s	Direction ou service	Périodicité	Personne responsable	Remarques
Bâtiment SBat Rte Daillettes 6, Fribourg	DAEC	Annuel	RBat	
Bâtiment de Police Rte de la Madeleine 1 et 3, Granges-Paccot	DSJ	Annuel	RBat	Nouveau bâtiment en construction
ECAB Maison-de-Montenach 1, Granges-Paccot	DSJ			Selon directives internes
EPB Bellechasse	DSJ		CHS EPB	Selon directives internes
Prison centrale Planche-Inférieure 12, Fribourg	DSJ		DSS	Selon directives internes
Tribunal cantonal Rue des Augustins 3, Fribourg	DSJ	Annuel	RBat	
HFR Différents sites	DSAS		DSS HFR	Selon directives internes
RFSM Marsens & autres sites	DSAS		DSS RFSM	Selon directives internes
Direction DSAS Rte des Cliniques 17, Fribourg	DSAS	Annuel	RBat	
IAG Grangeneuve	DIAF		CHS-IAG	Selon directives internes

Bâtiment/s	Direction ou service	Périodicité	Personne responsable	Remarques
ECAS Imp. Colline 1 et Rte du Mont-Carmel 5, Givisiez	DSAS	Annuel	RBat	Selon directives internes
SEJ Boulevard de Pérolles 24, Fribourg	DSAS	Annuel	RBat	

3.3 Définitions et rôles

RSST : Responsable Sécurité et Santé au Travail

R-Bat : Responsable du bâtiment

DSS : Délégué Sécurité et Santé

CHS : Comité Hygiène et Santé

La définition de ces 4 rôles se trouve dans le manuel SST de l'Etat de Fribourg annexé.

4. Exceptions

Un exercice annuel d'évacuation n'est pas nécessaire si une évacuation réelle a eu lieu durant l'année.

CHAPITRE II Entrée en vigueur et publication

Les présentes directives entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Elles sont publiées sur le site internet du Service du personnel et d'organisation.

Ces directives ont été approuvées par le Conseil d'Etat le 11 septembre 2017.